



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol et sur l'eau  
sur la commune de RAISSAC D'AUDE lieu-dit «Carrière de la Plaine» déposé par la société  
« OMEGA 2 »**

Par arrêté préfectoral du **19 mars 2019** du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **lundi 08 avril 2019 au mardi 7 mai 2019 17 heures**.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Richard CONNES, Architecte DPLG en retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Raissac-d'Aude, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Raissac-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Raissac-d'Aude.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de Raissac-d'Aude – 2 rue de la République  
11200 RAISSAC D'AUDE – à l'attention de Monsieur Richard CONNES, commissaire  
enquêteur.**

Ces observations sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

[pref-photovoltaique-raissac@aude.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-raissac@aude.gouv.fr). Ces observations seront consultables par le public dans

les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :

- Raissac-d'Aude, siège de l'enquête, Marcorignan, Névian, Villedaigne, Canet, Ventenac-en-Minervois, Saint-Nazaire-d'Aude.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Raissac-d'Aude :

- **lundi 8 avril 2019 de 09 heures à 12 heures,**
- **mardi 16 avril 2019 de 09 heures à 12 heures,**
- **vendredi 26 avril 2019 de 09 heures à 12 heures,**
- **mardi 7 mai 2019 de 14 heures à 17 heures (fin d'enquête publique).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Raissac-d'Aude ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque.](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque)

La personne responsable du projet est Mr Steve ARCELIN - 140 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS.

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mr Baptiste BALIQUE – Chef de projets – 8 Impasse Bonnet – 31500 TOULOUSE – tél. : 07 77 68 62 37  
@ - [balique@akuoenergy.com](mailto:balique@akuoenergy.com).

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire,



Sylvie ESPUGNA